Réception au contrôle de légalité le 01/07/2021 à 11h08
Réference de l'AR : 002-210201604-20210629-d2021_108-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AISNE
ARRONDISSEMENT de LAON
CANTON de CHAUNY
COMMUNE de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 29 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le 29 juin à 19 heures, les membres du conseil municipal de la Ville de CHAUNY, se sont réunis dans les salons de l'hôtel de ville sur la convocation de M. le Maire, adressée le 23 juin 2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LIEVIN, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents :

Régis LAPERSONNE
Josiane GUFFROY
David TELATYNSKI
Sylvia AGATI
Yves VALLERAND
Catherine LEFEVRE
Mario LIRUSSI
Maryse GREHAN
Dominique IGNASZAK
Francis HEREDIA
Françoise LACAILLE
Catherine LETRILLARD
Monique LEFEVRE
Jean-Luc RENAUX
Sabine LEDOUX
Tewfik FERGUEN
Sophie MEURET
Nacéra ISSAAD
Sarah PIRAUX
Steve WATIER
Marie-Claude GOSSET
Alban DELFORGE
Karim CHAFI
Brigitte FIAN
José BEAURAIN
Fabrice GANTOIS

Mandat de procuration : M. EL BAIED à M. LAPERSONNE ; Mme CAURE à M. VALLERAND ; Mme NOE-LAVAUZELLE à Mme GUFFROY ; M. LECAREUX à Mme LEFEVRE ; M. RATEL à M. TELATYNSKI.
Absente : Mme OCTOBON.
Secrétaire de séance : Mme MEURET.

Assistaient à la séance en application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. FOUCHER Fabrice, Directeur Général des Services
Mme LAVALLARD Sylvie, Directrice Générale Adjointe
Mme BRULE Sandra, Directrice Générale Adjointe
Mme FRANCOIS Isabelle, attachée territoriale

Membres présents..... .27
Absents ayant donné mandat de procuration..... .05
Absente..... 01
Votants..... 32

Réception au contrôle de légalité le 01/07/2021 à 11h08
Réference de l'AR : 002-210201604-20210629-d2021_108-DE

DELIBERATION 2021-108

9 - DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE – BILAN D'UTILISATION DE LA DOTATION – ANNEE 2020

En application des dispositions de l'article L.1111-2 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est présenté au conseil municipal avant la fin du deuxième trimestre, pour les communes ayant bénéficié au cours de l'exercice précédent de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS), un rapport sur les actions menées en matière de développement social urbain.

Ce rapport retrace l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités, les actions entreprises sur les territoires concernés et les moyens qui y sont affectés.

L'ensemble des indicateurs et des analyses de ce rapport sont présentés par sexe.

En 2020, Chauny a bénéficié du versement de la DSUCS pour un montant de 1 067 437 €.

La DSUCS a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées (article L.2334-15 du CGCT).

L'éligibilité à la DSUCS fait intervenir plusieurs paramètres :

- **Pour 30 % le potentiel financier par habitant**, soit 1 090.20 € pour Chauny contre 1 310.17 € pour les communes de 10 000 habitants et plus.

- **Pour 15% la part des logements sociaux de la commune** dans son parc total de logements, soit 1 539 logements sociaux sur un parc total de 5 691 logements soit 27.04 % contre 23.23% pour les communes de 10 000 habitants et plus.

- **Pour 30 % le nombre de personnes couvertes par les allocations logement** dans la commune, soit pour Chauny 4 092 personnes.

- **Pour 25 % le revenu moyen par habitant de la commune,** soit 10 723.88 € contre 15 825,89 € pour les communes de 10 000 habitants et plus.

Ces quatre paramètres sont pondérés pour déterminer un indice synthétique de ressources et de charges.

Sont éligibles les deux premiers tiers des communes de 10 000 habitants et plus classées par ordre décroissant de la valeur de l'indice synthétique, soit 693 communes pour 2020.

Une part de la progression de la DSU est ventilée entre les communes en fonction de différents critères.

La ville de Chauny se classe au 187ème rang des 693 communes de la strate considérées comme socialement défavorisées. Elle a donc perçu 1 022 792 € au titre de la DSU de droit commun et 44 642 € au titre de la «progression de la DSU », soit un total de 1 067 437 € en augmentation de 4.37% par rapport à 2019.

Concernant l'année 2020, les actions entreprises sont les suivantes :

Réception au contrôle de légalité le 01/07/2021 à 11h08
Réference de l'AR : 002-210201604-20210629-d2021_108-DE

En investissement :

⇨ Aménagements de la zone GUP : 9 965.96 €
⇨ Aménagements pour le centre de loisirs : 22 180.80 €
⇨ Acquisition de matériel pour le centre de loisirs : 7 717.80 €
⇨ Aménagements pour l'espace services publics : 9 542.40 €
⇨ Acquisition de matériel pour l'espace services publics : 1 560.02 €
⇨ Aménagements pour le PIJ : 11 762.40 €
⇨ Acquisition de matériel pour le PIJ : 786 €
⇨ Acquisition de matériel pour le RAM : 1 450.31 €
⇨ Aménagements pour le MAC : 73 963.11 €
⇨ Acquisition de matériel pour le MAC : 6 080.44 €
⇨ Acquisition de matériel pour le MAF : 920.34 €

En fonctionnement :

⇨ **Au titre du contrat de ville intercommunal**, 23 actions ont été mises en œuvre portant sur trois axes majeurs d'intervention retenus au titre dudit contrat : le pilier « emploi, développement économique », le pilier « cohésion sociale » et le pilier « habitat-cadre de vie ».

Ces actions ont été financées par l'Etat, la CACTLF, le conseil régional, le conseil départemental, les bailleurs sociaux, la CAF et les trois communes concernées par le contrat de ville.

Ces actions ont profité à 1 211 personnes dont 80 % sont issus du quartier prioritaire de la ville (2 697 en 2019 – hors contexte covid).

⇨ **L'action sociale** :

Au nombre des dépenses liées à l'action sociale, on retiendra notamment, le fonctionnement de l'espace services publics à hauteur de 59 141.84 € compensé par une subvention du Conseil départemental de 36 265.10 €.

⇨ **L'action éducative** :

- La part des dépenses de restauration scolaire prise en charge par la Ville s'élève pour 2020 à 190 389.51 €.
- La Ville a consacré 44 185.22 € pour l'organisation des actions au titre de l'accueil périscolaire.

⇨ **L'animation jeunesse** : La ville anime et gère le fonctionnement de nombreuses structures :

- Le centre de loisirs sans hébergement
- Les camps de vacances
- Le point information jeunesse

Les différentes dépenses réalisées par la Ville au cours de l'année 2020 au titre du développement social urbain sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Réception au contrôle de légalité le 01/07/2021 à 11h08
Réference de l'AR : 002-210201604-20210629-d2021_108-DE

TABLEAU DES DEPENSES FINANCEES PAR LA DSUCS

OPERATIONS	COUT D'OPERATION	DEPENSES COMMUNALES	RECETTES COMMUNALES	PARTICIPATION COMMUNALE
Investissement				
Aménagements de la zone GUP	9 965,96	9 965,96	56 154,77	-46 188,81
Aménagements pour le centre de loisirs	22 180,80	22 180,80	0,00	22 180,80
Acquisition de matériel pour le centre de loisirs	7 717,80	7 717,80	0,00	7 717,80
Aménagements pour l'espace services publics	9 542,40	9 542,40	0,00	9 542,40
Acquisition de matériel pour l'espace services publics	1 560,02	1 560,02	0,00	1 560,02
Aménagements pour le PIJ	11 762,40	11 762,40	0,00	11 762,40
Acquisition de matériel pour le PIJ	786,00	786,00	0,00	786,00
Acquisition de matériel pour le RAM	1 450,31	1 450,31	1 937,22	-486,91
Aménagements pour le MAC	73 963,11	73 963,11	0,00	73 963,11
Acquisition de matériel pour le MAC	6 080,44	6 080,44	0,00	6 080,44
Acquisition de matériel pour le MAF	920,34	920,34	0,00	920,34
Fonctionnement				
Restauration scolaire	190 389,51	190 389,51	46 406,32	143 983,19
Etudes surveillées	5 163,81	5 163,81	3 631,75	1 532,06
Dotations de fournitures scolaires	30 831,00	30 831,00	0,00	30 831,00
Centre de loisirs sans hébergement	300 816,21	300 816,21	56 691,14	244 125,07
Espace services publics	59 141,84	59 141,84	37 778,69	21 363,15
Structures multi-accueil pour enfants	571 929,34	571 929,34	523 664,31	48 265,03
Relais assistantes maternelles	55 992,54	55 992,54	32 618,11	23 374,43
Point information jeunesse	54 607,52	54 607,52	0,00	54 607,52
Rencontres sportives-festi-sports - festi-aventure	2 891,87	2 891,87	0,00	2 891,87
Temps d'accueil péri scolaire	44 185,22	44 185,22	981,80	43 203,42
Subvention au Cocic	-	200,00	0,00	200,00
Contrat de ville - fonctionnement				
Plateforme mobilité	76 136,00	0,00	0,00	0,00
Mobilisé pour mon insertion professionnelle	27 040,00	0,00	0,00	0,00
Renforcer l'accès à l'emploi dans les QPV	13 258,00	0,00	0,00	0,00
Quartiers d'Avenir	21 626,00	0,00	0,00	0,00
Apprentissage du Français	5 330,00	4 330,00	1 000,00	3 330,00
Mémoire des quartiers ; mémoires des villes	24 469,00	0,00	0,00	0,00
L'Artothèque de l'Aisne dans les quartiers	5 150,00	0,00	0,00	0,00
Tous en Chœur !	38 700,00	0,00	0,00	0,00
Les rencontres culturelles	16 297,00	3 000,00	0,00	3 000,00
Permanence d'écoute	2 160,00	2 160,00	0,00	2 160,00
Subventions versées aux partenaires				
Point écoute –lycées publics de Chauny	6 800,00	500,00	0,00	500,00

Réception au contrôle de légalité le 01/07/2021 à 11h08
Réference de l'AR : 002-210201604-20210629-d2021_108-DE

Aide aux devoirs	2 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00
Parcours de parentalité	30 380,00	1 500,00	0,00	1 500,00
Point d'accès au droit	12 623,00	2 500,00	0,00	2 500,00
Fleurissement des immeubles	2 884,00	500,00	0,00	500,00
Accès et accompagnement personnalisé aux soins et à la santé	30 393,00	4 000,00	0,00	4 000,00
FEM'S	3 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00
Fablab le numérique à Chauny	6 277,00	2 550,00	0,00	2 550,00
Formation musicale pour mini-orchestre et chorale	5 480,00	500,00	0,00	500,00
Ma vie, mon quartier, notre œuvre	1 950,00	450,00	0,00	450,00
J'apprends dans mon logement	24 100,00	2 250,00	0,00	2 250,00
Le panier des 4 Saisons (panier culturel solidaire)	21 400,00	1 000,00	0,00	1 000,00
Animations de Proximité	47 182,00	1 000,00	0,00	1 000,00
Quartiers d'été	13 002.00	3 550,00	0,00	3 550,00

Enfin, les données concernant l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités sur le territoire, les actions entreprises et les moyens affectés sont retracées dans le bilan du contrat de ville 2020 (cf délibération du conseil municipal du 1er avril 2021).

Après examen par la commission des finances,
Le conseil municipal prend acte de cette communication.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 1/7/2021
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Fabrice FOUCHER.

Pour extrait conforme,
Affiché le 6 juillet 2021
Le Maire,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Emmanuel LIEVIN.